



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 08 MAI 2019

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 92975 CD/fvh

V/Réf.: 243891 / 033414 RS - CT Réf. APC : MR/PK/ED * DVD-2014325

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 12 mars 2019 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'aménagement de 3 dépôts temporaires dans le cadre des travaux d'aménagement d'un couloir multimodal entre Diekirch et Ettelbrück sur des fonds inscrits au cadastre de la commune d'ERPELDANGE/SURE: section A d'INGELDORF (Deifert; Auf der Gaas), sous les numéros 521/1754 et 625/1758, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Les dépôts temporaires et l'installation de chantier seront réalisés sur des terrains inscrits au cadastre de la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, section A d'Ingeldorf, sous les numéros 521/1754 et 625/1758, au lieu-dit « Ingeldorf (auf der Gaas) », conformément à la demande et aux plans soumis, élaborés par RINNEN CONSTRUCTIONS GENERALES (cf. copies approuvées).
2. Les dépôts sont limités comme suit :
 - sur la parcelle 521/1754 à une surface de 600 m² (45x15 ml) et 350 m² (32x10,5 ml) et
 - sur la parcelle 625/1758 à une surface de 800 m² (60x13 ml).
3. L'arpentage exact de l'aire de stockage sera effectué en présence du préposé de la nature et des forêts, qui sera averti avant le commencement des travaux.
4. Seuls les matériaux pierreux et terreux inertes (concassé, gravier, sable, terre arable, etc.), de matériaux de construction ou de démolition en provenance des travaux d'aménagement d'un couloir multimodal entre Diekirch et Ettelbrück seront stockés sur les lieux.
5. Tout dépôt non autorisé sera poursuivi en tant qu'infraction à la loi et enlevé immédiatement aux frais du porteur de projet.
6. Aucune eau usée n'y sera produite, aucune matière dangereuse n'y sera déposée ou stockée.
7. Avant l'exécution des travaux, la couche végétale sera préalablement décapée et mise en dépôt provisoire sur le site pour servir à recouvrir le terrain après égalisation. Cette mise en dépôt se fera de manière à ce que la terre végétale garde toutes ses qualités et qu'un mélange avec des couches sous-jacentes soit exclu. Aucun transport de la terre végétale en dehors du site n'est autorisé.

8. Toutes les mesures devront être prises afin d'éviter une pollution de l'air, du sol et de l'eau.
9. Pendant la durée du dépôt, l'exploitant est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir l'écoulement des eaux de surface et de ruissellement.
10. Toute incinération est interdite sur les sites.
11. Les dépôts ainsi que les alentours seront maintenus dans un état de propreté parfaite.
12. Les matériaux récupérés lors des travaux d'excavation (scories de haut-fourneau, macadam, goudron et béton) seront triés et concassés sur les dépôts provisoires moyennant un concasseur mobile pour être réutilisés sur les chantiers.
13. Une distance minimale de 5 mètres sera respectée entre les dépôts et les arbres et/ou haies.
14. Le site sera remis dans son état initial dans un délai de 3 semaines après achèvement des travaux susmentionnés et pour le 15 mars 2021 au plus tard.
15. Le préposé de la nature et des forêts (M. Kim Speidel, tél : 621 202 156) sera averti avant le commencement des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole DIESCHBOURG

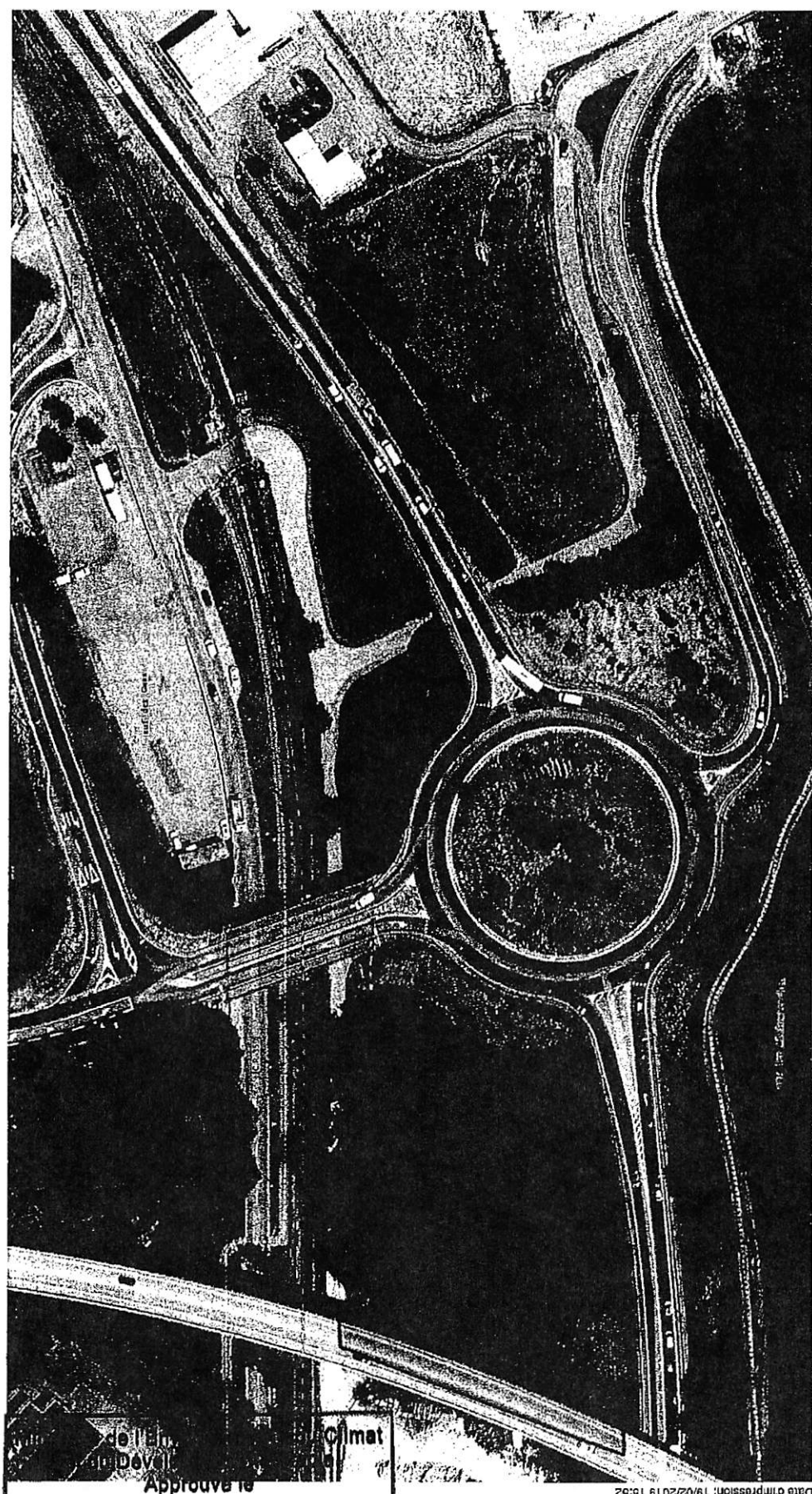
Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune d'ERPELDANGE/SURE



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre
et de la topographie

PLAN DEMANDE DEPOT CHANTIER COULOIR map.geoportail.lu
Le géoportail national du Grand-Duché du Luxembourg



Approuvé le
23 AVR. 2019
exlibang

www.geoportail.lu est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par les administrations publiques luxembourgeoises. Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités ne peuvent engager aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Informations déposées de foi publique.
Droits d'auteur: Administration du Cadastre et de la Topographie. <http://lg-o.lu/copyright>

Echelle approximative 1:1500
0 20 40 60m

<http://lg-o.lu/3/S/MI>

Date d'impression: 19/02/2019 15:52